

Le paludisme & le voyageur : quelle prévention ?



Prévention des risques professionnels
À destination des salariés

LA MALADIE

Le paludisme est une maladie parasitaire potentiellement mortelle. La transmission du parasite se fait par la piqure d'un moustique (l'anophèle) entre la tombée de la nuit et le lever du jour, préférentiellement. Il n'existe pas de transmission interhumaine.

Tout retard de diagnostic ou de prise en charge peut être fatal ; le paludisme est une urgence médicale.

Le risque d'acquérir un paludisme est globalement 1000 fois plus important pour un séjour en Afrique Subsaharienne que pour un séjour en Asie ou Amérique tropicale.

SIGNES CLINIQUES

Toute fièvre dans les 3 mois suivant le retour de zones endémiques, quels que soient les symptômes associés, doit être considérée comme un paludisme jusqu'à preuve du contraire (urgence médicale).

Consulter immédiatement un médecin en lui indiquant que vous avez séjourné en zone impaludée.

Attention, les sujets originaires de pays impaludés ne sont pas protégés lorsqu'ils reviennent au pays.



PRÉVENTION

► **Éviter les piqûres** : moustiquaires imprégnées d'insecticide la nuit, répulsifs cutanés, vêtements longs et couvrants.

► **Vous renseigner auprès d'un médecin** : la chimioprophylaxie est adaptée au cas par cas en fonction du voyageur, des zones visitées, des conditions de séjour.

► **Prendre le traitement prophylactique** prescrit par votre médecin en respectant scrupuleusement la durée de prescription (toujours en association avec les mesures précédentes de protection antivectorielle).

► **Mise en garde** sur les risques liés à l'achat de médicaments hors de France, sur internet (contrefaçons) ou de spécialités non disponibles en France.



Séjour court ou itinérant			Séjour long et fixe (résident, expatrié)	
moustiquaire imprégnée* (++++) [°]	OU ventilation/ climatisation (+) [°] ET utilisation d'un insecticide diffusible d'intérieur (++) [°]	OU moustiquaires de fenêtres et de portes (++) [°] ET utilisation d'un insecticide diffusible d'intérieur (++) [°]	moustiquaire imprégnée* (++++) [°]	OU ventilation/ climatisation (+) [°] ET utilisation d'un insecticide diffusible d'intérieur (++) [°]
Répulsifs cutanés sur zone cutanée exposée** (++) [°]			Moustiquaires de fenêtres et de portes (++) [°]	
Vêtements longs et couvrants (++) [°]			Vêtements longs et couvrants (++) [°]	
Serpentins fumigènes à l'extérieur le soir (+)			Répulsifs cutanés à l'extérieur** (++) [°]	
			Serpentins fumigènes à l'extérieur le soir (+) [°]	

* En cas d'absence de moustiquaire imprégnée, utiliser une moustiquaire non imprégnée (la liste des produits commerciaux est disponible sur <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-parasites/repulsifs-moustiques>)

** Ne pas utiliser de répulsifs juste avant de se mettre sous moustiquaire (risque d'irritation par macération)

[°] Mesure de protection contre le paludisme d'efficacité : importante : ++++ moyenne: ++ modérée: +

[En grisé] Mesures importantes en cas de transmission maximale ou en cas d'épidémie.



MÉMO DES SCHÉMAS DE CHIMIOPROPHYLAXIE SUSCEPTIBLES DE VOUS ÊTRE RECOMMANDÉS, PRESCRITS

La chimioprophylaxie doit toujours être associée à la protection anti-vectorielle

ATOVAQUONE 250 mg
+ PROGUANIL 100 mg

1cp/j au cours d'un repas (Malarone*)
24h avant l'entrée dans la zone à risque

+ 1 semaine après l'avoir quittée

Peut être envisagée si nécessaire pendant la grossesse

DOXYCYCLINE

100 mg/j le soir au cours d'un repas, au moins 1 h avant le coucher
(Monohydrate de doxycycline) DOXYPALU*/
DOXY Gé*/GRANUDOXY Gé*

La prise est a débuter la veille du départ dans la zone à risque

+4 semaines après l'avoir quittée

+protection solaire adaptée

La doxycycline est contre-indiquée pendant la grossesse

MEFLOQUINE 250 mg

1 cp/semaine
(Lariam*)

10 à 21 jours avant le départ dans la zone à risque + 3 semaines après l'avoir quittée
Les 2-3 prises avant le départ permettent de détecter les effets indésirables éventuels du médicament

EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez
votre médecin du travail ou l'équipe
pluridisciplinaire de votre Service de
Prévention et de Santé au Travail



Document élaboré par ST Provence
membre de Présanse Paca-Corse



Retrouvez-nous
sur les réseaux

